

**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ
AUPRES DU CENTRE DE GESTION**

SÉANCE DU : 08/10/2024

Textes de références : ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021
décret n°2022-581 du 20 avril 2022 / décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011

PROPOSITION D'ADHESION AUX CONVENTIONS
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

COLLECTIVITE: MAIRIE DE MANE

PROPOSITION DE L'AUTORITÉ

Demande d'avis sur l'adhésion aux conventions de participation en santé et en prévoyance du CDG31.

- Prévoyance : versement à tout agent ayant souscrit à la convention de participation proposée d'un montant mensuel unique de : 7,00 euros

Date d'effet au : 01/01/2025

- Santé : versement à tout agent ayant souscrit à la convention de participation proposée d'un montant mensuel unique de : 15,00 euros

Date d'effet au : 01/01/2025

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).